CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN FAVERGES-SEYTHENEX - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

ENTRE

- La Commune de Faverges-Seythenex représentée par son Maire Monsieur Jacques DALEX, dûment habilité par la délibération du conseil municipal n° Del.2021-V-64 du 21 avril 2021
- La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy représentée par sa Vice-Présidente à l'aménagement de l'espace, au logement et aux mobilités, Madame Jeannie-TREMBLAY-GUETTET (Del n°51/2021 du 29 avril 2021)

Ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du Département de Haute-Savoie, Monsieur Alain ESPINASSE.

Ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 29 Octobre 2020, par la transmission d'un dossier de candidature. Elles ont exprimé leurs motivations pour bénéficier d'un accompagnement renforcé dans leur projet de territoire et s'engagent à actionner tous les leviers d'ingénierie et d'actions pour la revitalisation du centre-bourg dans l'ensemble des domaines qui concourent à l'attractivité du cadre de vie (commerces, logement, santé, équipements scolaires, sportifs, culturels, prise en compte du vieillissement de la population, développement du lien social et intergénérationnel, mise en valeur du patrimoine, réhabilitation du parc des bâtiments communaux, rénovation énergétique, remodelage des espaces publics...). Les élus sont mobilisés dans cet objectif commun, tant au niveau de la ville de Faverges-Seythenex que de l'intercommunalité des Sources du Lac d'Annecy qui se dote d'un chef de projet afin de conduire ce programme Petites Villes de Demain. Avec les moyens supplémentaires issus du programme national, les compétences de l'intercommunalité et l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui trouvera tout son sens dans cette démarche, la dynamique de relance territoriale est incontestablement l'enjeu central du mandat 2020/2026 tant pour la commune de Faverges-Seythenex que de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Les Collectivités bénéficiaires ont été informées de leur labellisation au titre du programme Petites villes de demain par la Préfecture de Département de Haute-Savoie, le 14 Décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.
La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.
Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la ville-centre de Faverges-Seythenex et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et les Partenaires nationaux et locaux dans le cadre de ce programme.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.
En particulier :

- L'Etat s'engage (I) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (II) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (III) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (IV) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (I) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (II) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (III) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (I) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (II) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur

champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services : Le Maire de la ville-centre, également Président de la Communauté de Communes sera garant de la cohérence politique du projet de territoire. Le chef de projet qui pilotera le programme sera recruté au sein de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pour une meilleure coordination avec l'ensemble des services et compétences mobilisés pour la construction du projet de territoire (PLUI, Environnement et Mobilités, Développement Economique...). Il sera placé sous la responsabilité du Direction Générale des services. Cette organisation s'appuyant sur des acteurs cadres installés au sein des deux collectivités favorisera un travail cohérent et efficace sur le territoire. Les services municipaux et notamment la direction des services techniques de la ville, seront présents aux côtés des services intercommunaux dans le comité technique du projet de territoire pour garantir un processus opérationnel efficace.

- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention : Le Comité de projet qui réunira trimestriellement les collectivités lauréates et les partenaires, sera présidé par le Maire de Faverges-Seythenex et Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy. Pour la bonne tenue de cette instance, le Président-Maire sera en lien direct et régulier avec le chef de projet qui coordonnera ce comité. Ce comité de projet intégrera des membres de l'exécutif volontaires au sein de la ville et de l'intercommunalité pour animer le pilotage du projet de territoire.

- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.

- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;

- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : En parallèle de l'avancement du projet de territoire, un observatoire sera mis en place permettant d'analyser les résultats des premières opérations et d'en tirer des enseignements pour améliorer le projet chemin faisant. Un tableau de suivi budgétaire et un planning opérationnel général seront mis en place et présentés à chaque comité de pilotage de façon à informer les collectivités et partenaires de l'avancement général. Concernant le point sur la qualité du projet, la Maitrise d'usage est un concept aujourd'hui très important

dans le développement territorial qu'il convient d'intégrer plus fortement dans les projets d'aménagement pour garantir leur efficacité et leur bonne appropriation par les usagers. Ainsi, le recours à l'expérimentation préalable sera renforcé afin de tester des aménagements (notamment des voies en sens unique, des pistes cyclables, des places aménagées). Ces phases-tests donneront ensuite lieu à des temps de retours sur expérience pour connaitre les points forts et points faibles des réalisations et améliorer les projets avant de les pérenniser.

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : Au-delà des réalisations existantes à Faverges-Seythenex qui s'inscrivent déjà pleinement en faveur de la transition écologique (réalisation d'une centrale photovoltaïque, mise en œuvre d'une boucle locale et réseau de chaleur urbain au bois en cours d'extension), l'équipe municipale est accompagnée par la structure « La Fabrique des Transitions » pour construire un programme politique d'action plaçant en son cœur, l'objectif de la transition écologique territoriale. Il s'agit de l'un des grands enjeux pour le territoire, exposés dans le point 6 de la présente convention. Dans ce point 6, sont notamment détaillés les orientations qui s'inscrivent dans la démarche de transition écologique.

- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : Au sein de l'organisation du pilotage du projet de territoire, les collectivités lauréates souhaitent que soient intégrés aux comités techniques, des représentants actifs d'association et de la vie locale en fonction des thématiques abordées. Par exemple, l'association locale Pays de Faverges Environnement, très active, pourra être sollicitée pour participer aux comités techniques qui concernent les volets de la transition écologique. Le lycée Professionnel de Faverges-Seythenex, la Fontaine, qui développe notamment un cursus « design d'espaces », pourra être intégré aux comités techniques qui porteront sur la valorisation et l'aménagement de la ville (design de façades vacantes, valorisation de rues délaissées).

- La communication des actions à chaque étape du projet : Les services communication de la Ville et de la Communauté de Communes, déjà habituées à travailler conjointement dans la diffusion d'informations aux habitants, seront intégrés dans les processus de projet afin de communiquer l'avancement des étapes. Les collectivités lauréates souhaitent impliquer les usagers de la ville dans le projet de territoire et démocratiser sa démarche. A cet effet, des temps d'échanges à la manière de « revues de projet » seront mis en place permettant au chef de projet, de présenter aux agents des collectivités et habitants volontaires, sur une demi-journée, un focus sur une opération du projet de territoire (par exemple l'aménagement d'un espace public ou la réactivation d'un local commercial du centre-ville). Ces revues de projet pourraient également être réalisées avec les étudiants en design du lycée de Faverges La Fontaine, et les scolaires via le programme culturel Fabric'Arts déployé par la ville. La diffusion élargie permet de sensibiliser les acteurs locaux aux objectifs du projet de territoire, de constituer une large « communauté de projet » conscientisée sur les problématiques du territoire et sur les enjeux de sa revitalisation.

Article 4. Gouvernance

4.1 Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par Monsieur Jacques DALEX, Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et Maire de Faverges-Seythenex.
Il est composé des représentants suivants :

- L'Etat représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet.
- Le Conseil Départemental de Haute-Savoie qui désignera son référent,
- Les Elus désignés pour représenter la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy,
- Les Elus désignés pour représenter la commune de Faverges Seythenex
- Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :

    - Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges ;
    - Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Savoie ;
    - L'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie ;
    - L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine représentée par l'Architecte des Bâtiments de France du secteur des Sources du Lac d'Annecy.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.
Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

4.2 Comités Techniques

Des comités techniques seront organisés régulièrement par le chef de projet sous la responsabilité des Elus et de la Direction Générale des Services (la fréquence sera adaptée au rythme des projets) et seront composés des techniciens des structures institutionnelles locales (Ville, Intercommunalité, PNR...) et des acteurs clés du territoire (représentants d'associations, représentants des commerçants...) en fonction des thématiques abordées.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 8 DEC. 2022 ..... En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.
Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.
À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

Nota Bene : le niveau de détail à apporter doit être approprié et adapté à une approche opérationnelle.

6.1 Evolution et situation du territoire

❖ **Présentation du territoire :**

Le territoire des Sources du Lac d'Annecy se trouve à mi-chemin des agglomérations d'Annecy et d'Albertville. Composé de 7 communes, c'est une petite intercommunalité qui compte environ 15 170 habitants. Elle possède de nombreux atouts et notamment un cadre naturel majestueux, bordé de grands massifs, une station de ski et un domaine de ski de fond dans sa partie sud, au cœur des bauges et le Lac d'Annecy au Nord, longé par une voie verte agréable. Faverges-Seythenex est la ville-centre de ce territoire et recense la moitié de la population de l'intercommunalité (7854 habitants). Elle concentre également la plus grande part du développement économique et des emplois avec des industries majeures et internationales implantées depuis de très nombreuses années comme Staubli et ST Dupont. La ville est aujourd'hui encore marquée par une forte identité ouvrière, représentant 22% de sa population active. Elle est également vieillissante avec un taux de personnes retraitées de 38% contre 23% en moyenne en Haute-Savoie. La commune possède un centre ancien atypique, niché dans le creux de la colline du Chambellon, et dont la morphologie urbaine a épousé sa forme convexe, au pied de son château dominant la vallée.

❖ **Problématiques majeures constatées dans la ville-centre :**

Le cœur de Faverges-Seythenex présente aujourd'hui des fragilités sur plusieurs aspects. Tout d'abord le bâti : Certains bâtiments anciens sont dégradés et occupés par des personnes précaires et/ou âgées, parfois dans l'incapacité d'investir dans la rénovation de leur bien. L'incendie subi en 2018 en cœur de ville sur un ilot bâti est l'illustration de cette dégradation, un système électrique vétuste étant à l'origine de la catastrophe. La rue Nicolas Blanc est particulièrement marquée par cette dégradation du bâti et concentre les structures les plus vétustes.
Le centre-ville montre également des signes de fragilité en termes d'animation commerciale. Plusieurs problèmes ont été identifiés sur ce volet. Tout d'abord, le centre-ville présente un nombre important de locaux vacants aux façades dégradées, parfois de façon prolongée. On estime à 11% environ le taux de locaux vacants sur le centre-ville. La rue Carnot, pourtant centrale, est à ce titre, la plus marquée avec quasiment une vitrine fermée sur deux. Ensuite, le tissu commercial souffre d'un manque de diversité. On y trouve peu d'activités innovantes ou de commerces désirées par la population et permettant d'animer la ville (artisanat d'art, librairie entre autres).
La ville compte également plusieurs bâtiments publics qui présentent des surfaces importantes et intéressantes mais sous-exploités et ne répondant plus aux normes actuelles (consommation énergétique, normes PMR, sécurité) comme le bâtiment administratif ou l'ancienne mairie.
En termes de mobilités, le centre-ville est aussi marqué par le "tout-voiture", à l'image de son offre conséquente de stationnements et son organisation viaire dans laquelle les circulations piétonnes, sur certaines portions, sont restreintes à des trottoirs souvent trop réduits. Cela a pour effet d'encourager

les usagers à utiliser leur véhicule dans le centre-ville en passant de parking en parking, plutôt que de circuler à pied ou en vélo dans la ville.

❖ **Points forts et potentiels :**

La commune de Faverges-Seythenex possède de nombreux atouts sur son territoire qu'elle souhaite valoriser par le soutien du programme Petites Villes de Demain :
Tout d'abord, la ville s'inscrit dans un cadre naturel remarquable, bordée de massifs montagneux, au pied des Bauges, elle est traversée par la rivière du Saint-Ruph, l'un des cours d'eau majeurs alimentant le lac d'Annecy, et dont les berges paisibles offrent un espace de détente et de fraicheur aux habitants et populations de passage. La ville est aussi connectée aux zones très touristiques des berges du lac d'Annecy par la voie verte qui la traverse. Cet axe majeur sera une base très intéressante dans la mise en place d'un maillage de mobilités actives au sein de la commune.
Faverges-Seythenex possède une vie associative et culturelle très dynamique portée par des acteurs engagés pour leur territoire à l'image de la Soierie, un foyer associatif impliqué dans l'action sociale et culturelle.
La ville compte également une Micro-Folie, programme visant l'accessibilité des jeunes du territoire à une offre culturelle riche et variée. Cette Micro-Folie sera relocalisée en centre-ville permettant le renforcement de son rayonnement et sa participation plus forte à l'animation du cœur de ville.
La commune dispose de nombreux sites à haute valeur patrimoniale comme le Château de Faverges, marqueur symbolique de la ville, un site antique sur le secteur du Thovey et plusieurs musées (Archéologie, Musée des Papillons). Elle recense également des espaces à fort potentiel de valorisation comme le bâtiment de l'ancien « Tabellion », situé au cœur de la commune, à proximité directe de la Halle remarquable, livrée en 2018. Ce petit édifice et son jardin attenant, aujourd'hui exploité comme lieu de stockage, possède un cachet particulier et pourrait faire l'objet d'une valorisation en espace culturel supplémentaire (espace d'exposition, jardin de simples).
Bien que le centre-ville recense un certain nombre de locaux vacants, une dynamique privée intéressante se met en place sur l'animation commerciale, signe d'une attractivité existante qu'il convient d'accompagner avec attention, à l'image de l'ancienne Banque du Crédit Mutuel, réinvestie par une micro-brasserie qui rencontre un franc succès.
La municipalité est aussi en lien direct avec un nombre important d'artisans d'art souhaitant s'implanter sur la commune. Elle souhaite accompagner ces initiatives porteuses d'une animation singulière pour le centre-ville.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

A l'échelle régionale, la Haute-Savoie s'inscrit dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité Territoriale (SRADDET) "Ambition Territoires 2030" approuvé le 10 Avril 2020 dont les objectifs marquants pour le territoire des Sources du Lac d'Annecy et de Faverges-Seythenex sont :

- Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous, notamment par la redynamisation des centre-bourgs.
- Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables.
- Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires.
- Privilégier le recyclage du foncier.

La ville de Faverges-Seythenex et sa communauté de communes, la CCSLA, font partie du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin annécien approuvé le 26 Février 2014, et actuellement en cours de révision. Ce document met en avant plusieurs objectifs pour le territoire dans lesquels s'inscrira pleinement la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain :

> Faverges-Seythenex est notamment identifiée comme centralité de rang B au sein du SCOT, ce qui en fait un noyau secondaire de développement territorial derrière l'agglomération d'Annecy. Le PADD du SCOT détermine comme objectif de « renforcer Faverges-Seythenex afin de conforter sa capacité de rayonnement sur la partie Sud du bassin annécien tant sur les plans économiques que des services et des équipements ».

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a adopté son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé le 20 Octobre 2016. Ce PLUI est composé d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). En lien avec les objectifs déterminés par le SCOT, le PLUI fixe comme objectif une production croissante de logements avec un rythme soutenu d'environ 60 unités/an. Cet objectif doit être recherché en respectant une limitation de l'étalement urbain et en veillant à une production de qualité architecturale mais surtout environnementale des nouvelles constructions. La maitrise foncière est donc cruciale pour éviter une croissance chaotique du territoire urbanisé. A cet effet, la CCSLA et la ville de Faverges-Seythenex sollicitent régulièrement l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie dans le cadre d'une politique de contrôle de l'évolution des fonciers de la ville. A ce titre, le PADD du PLUI fixe notamment l'importance de prioriser le renouvellement urbain pour la production de logements en s'inscrivant dans les dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine existante.

Le PADD présente les 6 principaux axes de développement du territoire qui font écho aux objectifs portés par le programme Petites Villes de Demain :

- Valoriser l'identité des Sources du Lac d'Annecy et la qualité de vie
- Développer une offre diversifiée en logements respectueuse du patrimoine bâti et environnemental local sur l'ensemble de la CCSLA
- Diversifier et assurer un avenir pérenne à l'agriculture des Sources du Lac d'Annecy
- Conforter et développer une économie durable fondée sur les richesses du territoire et l'innovation
- Faire connaitre et préserver les atouts paysagers, bâtis et environnementaux de la CCSLA tout en assurant leur pérennité
- Desservir le territoire et assurer la durabilité des ressources du territoire

D'un point de vue patrimoniale plus spécifique, la ville de Faverges-Seythenex est concernée par plusieurs servitudes Périmètres Monuments Historiques liées au Château de Faverges, au site antique du Thovey et à l'église de Viuz. A cet égard, elle travaille étroitement avec l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, pour garantir la cohérence et l'harmonie du paysage architectural et urbain de la ville. Aussi, un parcours du patrimoine a été mis en place sur le centre ancien de Faverges mettant en lumière huit lieux historiques.
Enfin, un inventaire du patrimoine, piloté par la DRAC a été réalisé par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges qui a permis de répertorier l'ensemble des éléments singuliers du territoire.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La commune de Faverges-Seythenex est membre du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Géoparc UNESCO. A cet effet, elle est régie par la charte du Parc, actuellement en cours de révision.

Le Territoire des Sources du Lac d'Annecy est engagé dans le Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy à l'initiative du SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy) concernant la gestion globale et intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec un programme d'action 2017-2023.
La CCSLA est partenaire de l'association Initiative Grand Annecy qui accompagne le développement d'entreprises sur le bassin annécien.
Enfin, la CCSLA est le premier territoire de Haute-Savoie labellisé « Territoire vélo » en lien avec la Fédération Française du Vélo. Le territoire des Sources du Lac d'Annecy souhaite poursuivre le développement local en faveur de la pratique cycliste. A cet effet, elle prépare l'organisation d'une manifestation annuelle nationale dédiée au vélo accueillant l'ensemble des partenaires du monde cycliste.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en 2020 pour permettre d'accompagner les propriétaires privés du parc immobilier ancien dans la réhabilitation de leurs biens, en leur offrant un guichet unique d'informations dans leurs démarches.
La commune de Faverges-Seythenex dispose d'une étude urbaine prospective réalisée en 2020 qui avait été conduite pour penser le devenir de la ville sur les 20 à 30 prochaines années. Cette étude a permis d'enclencher une dynamique de projet urbain impliquant l'ensemble des partenaires locaux qui ont été sollicités à cet effet. Un processus important de concertation citoyenne avait également été mis en place, permettant de constituer progressivement une communauté de projet, composée d'acteurs locaux divers comme des responsables d'associations, commerçants, habitants. L'étude a mis en lumière des potentiels schémas de renouvellement urbain en ciblant des secteurs stratégiques et des axes forts de valorisation du centre-ville comme l'aménagement qualitatif d'espace publics identifiés, la valorisation d'éléments patrimoniaux. Les résultats de cette étude constitueront la trame du projet de territoire, permettant de mieux cadrer les interventions.
En termes d'opérations en cours, la commune a engagé, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, un aménagement expérimental de l'ilot incendié en centre-ville (désigné désormais place Sorbonne) en espace public convivial faisant la part belle au bois local. Ce projet est lauréat d'un Appel à Projet régional sur la valorisation du bois local et se veut fondateur d'une nouvelle façon d'aménager la ville, en mobilisant les ressources et acteurs locaux et en impliquant plus fortement les usagers autour d'animations conviviales.
La CCSLA et la ville ont engagé l'ouverture d'un Campus connecté dont l'inauguration est prévue pour cette année 2021, ainsi qu'une Maison France Services qui sera réalisé prochainement.
La commune dispose depuis quelques années d'une Micro-Folie, un équipement majeur de la vie culturelle locale. Cette structure, actuellement située dans un bâtiment en périphérie sera recentrée prochainement pour participer plus fortement à l'animation du cœur de ville de Faverges-Seythenex.

La commune a appliqué son droit de préemption sur les locaux et fonds commerciaux pour un local vacant du cœur de ville afin de favoriser l'implantation d'activités diversifiées désirées par les usagers et manquant dans le centre-ville. La commune est actuellement en lien avec des partenaires pour permettre l'implantation d'une librairie au sein de ce local.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

La commune de Faverges-Seythenex et son intercommunalité ont identifié 4 axes de travail pour le projet de territoire à construire :

AXE 1

Etendre l'offre de services au public et restructurer le parc de bâtiments communaux (améliorer la performance énergétique et l'accessibilité) pour renforcer le rôle de centralité de la ville.

- **Réhabiliter la salle polyvalente en lieu d'évènement agréable et performant ;**
- **Créer une maison des associations ;**
- **Réorganiser et améliorer l'offre de coworking sur le territoire ;**
- **Développer le campus connecté pour permettre l'accès à la formation pour tous ;**
- **Réhabiliter la friche industrielle du « Petit Bourgeois » ;**
- **Repenser les équipements du centre de loisirs et des crèches qui ne répondent plus aux normes actuelles ;**
- **Créer des équipements à rayonnement intercommunal**
    - **Un pôle culturel et sportif performant et accueillant pour accompagner le développement des pratiques locales ;**
    - **Une salle de spectacle pour permettre de renforcer la programmation culturelle du territoire pour ses habitants ;**
    - **Un centre nautique**
- **Déploiement des missions du CCAS, renforcement des services à la personne et des liens intergénérationnel**

AXE 2

Améliorer le cadre de vie des habitants

- Aménager les espaces publics de la commune et concevoir des lieux agréables pour les usagers.
- A partir de l'étude urbaine prospective réalisée sur le territoire, affiner le volet mobilités en priorisant les circulations actives (piétons, cycles...), identifier et mettre en avant les pôles multimodaux aux portes du centre-ville.
- Diversifier l'offre de logements sur le territoire communal pour favoriser la mixité sociale
    - Réhabiliter le bâti ancien du centre-ville
    - Promouvoir des opérations neuves de grande qualité architecturale et environnementale
    - Renforcer l'offre de logements pour l'installation des jeunes cadres et étudiants (location et accession à la propriété).
    - Etudier la possibilité de développer des projets d'habitat inclusif et intergénérationnel sur la commune.
- Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial (circuit-courts, valorisation de l'agriculture locale, accès à une alimentation saine pour tous...).

AXE 3

Revitaliser l'activité commerciale et l'attractivité du centre-ville

- Instaurer le droit de préemption urbain renforcé dans le cadre de l'ORT
- Mettre en place une organisation permanente des acteurs du commerce (publics/privés)
- Coordonner les actions de communication
- Accompagner les commerçants aux nouvelles attentes des consommateurs (commerce connecté, intégration du numérique à l'offre commerciale)
- Construire un circuit marchand cohérent (travailler le lien stationnements/commerces)
- Renforcer l'attractivité de l'espace public
- Concilier le 4 fonctions d'un centre-ville (économique, identité patrimoniale, habitat et services)
- Réaliser un programme de développement et de mise en cohérence des terrasses
- Encourager la cohérence des foncières commerciales publiques/privées

AXE 4

Affirmer l'identité territoriale par la valorisation de son patrimoine

- **Paysager, bâti, industriel en partenariat étroit avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que les acteurs locaux dynamiques (associations, structures culturelles).**

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Axe 1 Réalisation d'une étude d'opportunité sur la programmation et réhabilitation générale des équipements publics : Opportunité, importance du besoin, localisation, programmation, coût, priorisation.	
Axe 2 : (Mobilités) Soutien sur la mise en place d'un plan des mobilités	➢ A partir du diagnostic et des propositions déjà faits sur le volet des mobilités dans le cadre de l'étude urbaine prospective (stationnement, identification et valorisation des pôles multimodaux, réorganisation du schéma viaire du cœur de ville) ➢ Poursuivre l'étude : plan de circulation du centre-ville affiné (connexions piétonnes améliorées entre les pôles multimodaux et le cœur de ville, schéma cyclable sur le centre-ville connecté au schéma vélo de l'intercommunalité, identification d'espaces publics à requalifier en lien avec la trame viaire piétonne...)
Axe 3 (Logement) Travailler sur les leviers de dynamisation de l'OPAH existante pour renforcer la réhabilitation du cœur bâti ancien	➢ Réflexion sur la création d'une maison de l'habitat à l'échelle d'un bassin étendu à plusieurs intercommunalités. ➢ Préparer la mise en place de l'ORT et de l'outil Denormandie ancien ➢ Mesures complémentaires à l'aide existante au ravalement de façades (mesures coercitives comme la prise d'un arrêté d'obligation de traitement des façades)
Axe 4 (Commerces) Soutien sur la revitalisation de l'activité commerciale du centre-ville (lutte contre la vacance prolongée, accompagnement de projets innovants, implication des propriétaires, commerçants et usagers).	➢ Réalisation d'un diagnostic des causes de la vacance et élaboration d'une stratégie pour le commerce de centre-ville : où et dans quelle proportion faut-il exercer le droit de préemption, dans quel objectif et à quel coût. Ces éléments permettront le cas échéant de candidater au fonds de restructuration pour les locaux d'activités.
Axe 5 (Patrimoine) Etude patrimoniale pour la valorisation de l'identité territoriale et du centre ancien.	➢ Valorisation d'un parcours patrimonial du territoire ➢ Etude sur la réhabilitation du Tabellion et son inscription dans la dynamique urbaine. ➢ Réflexion sur la production d'un guide d'accompagnement des opérateurs (artisans, entreprises du BTP et investisseurs) pour la rénovation du bâti ancien.

Etudes nécessaires	Montants estimés
AXE 1 Programmation des équipements publics : Réalisation d'une étude d'opportunité sur la programmation et réhabilitation générale des équipements publics : Opportunité, importance du besoin, localisation, programmation, coût, priorisation.	40 000 €
AXE 2 Mobilités : Etude sur les circulations du centre-ville intégrant le développement des mobilités actives, la réorganisation de l'offre de stationnement, l'identification et la valorisation des pôles multimodaux.	30 000 €
AXE 3 Commerces : Soutien sur la revitalisation de l'activité commerciale du centre-ville (lutte contre la vacance prolongée, accompagnement de projets innovants, implication des propriétaires, commerçants et usagers)	28 000 €
Axe 4 Patrimoine : Etude patrimoniale pour la valorisation de l'identité territoriale et du centre ancien.	40 000 €
TOTAL	**138 000 €**

Document annexé à la convention :

ETUDE URBAINE PROSPECTIVE - Ville de Faverges – Seythenex (Février 2020)

ANNEXE 1

ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

- **Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :**

  - Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
  - En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
  - Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
  - Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
  - Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

- **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**

  - Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
  - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

➢ **Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

➢ **Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).
Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2

ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone

Fait à Faverges-Seythenex, le ..... - 8 JUIN 2021

Pour la Ville de Faverges-Seythenex,

Monsieur le Maire,

Jacques DALEX

Pour la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

Madame la Vice-Présidente à l'aménagement de l'espace, du logement et des mobilités,
Jeannie TREMBLAY-GUETTET

Pour la Préfecture de Haute-Savoie,

Monsieur le Préfet,

Alain ESPINASSE